

pour les organisations vouées à l'APD un rôle leur permettant d'atténuer les effets négatifs des résultats du Cycle d'Uruguay sur les pays en développement tout en les aidant à tirer profit des nouveaux débouchés commerciaux qui en découlent. Les résultats de cette étude de l'ACDI devraient être connus vers le milieu de 1996.

Aide publique canadienne au développement

L'APD est considérée comme la principale source d'aide financière externe dont disposent les pays en développement pour mettre en oeuvre l'Action 21. Le Canada maintient son engagement à porter à long terme son APD à 0,7 p. 100 de son produit national brut, comme il l'a confirmé à la CNUED. La disponibilité des ressources financières nécessaires à cette fin sera tributaire de la vigueur de l'économie canadienne.

Le Canada dans le monde établit l'objectif de l'ADP canadienne, soit «de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère». Dans cette perspective, le Canada continuera à réserver la majeure partie de son APD aux pays à faible revenu. Les ressources de l'APD seront consacrées principalement à six priorités : les besoins humains fondamentaux; les femmes et le développement; les services d'infrastructure; les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement; le développement du secteur privé; l'environnement. Pour chacune de ces priorités, le Canada ciblera son aide là où elle stimulera le plus efficacement le développement autosuffisant et respectueux de l'environnement. L'objectif sera de promouvoir des relations de longue durée, mutuellement profitables, entre le Canada et les pays en développement.

Aide multilatérale au développement et mécanismes de financement

De l'avis du Canada, l'instauration d'un système économique et financier international, propice au développement durable, doit être l'une des pierres angulaires de la mise en oeuvre d'Action 21. Le Canada souscrit fortement aux efforts de réforme des organisations internationales afin de garantir une promotion efficace et efficiente du développement durable dans le monde. Au 18^e Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Canada a vigoureusement appuyé la décision du PNUE de réorienter son programme afin de pouvoir réaliser cet objectif.

De plus, le Canada a pris une part active au suivi du Sommet de 1995 du G-7 en matière de réforme des institutions financières internationales. Le Canada perçoit les banques multilatérales de développement comme un élément fondamental du cheminement vers le développement durable. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est aussi un outil clé qui aide à relever les défis courants que posent la biodiversité, les changements climatiques, les eaux internationales et l'appauvrissement de la couche d'ozone. À titre de participant à cette tâche, le Canada a promis de verser 111,1 millions de dollars aux fins du réapprovisionnement du FEM pour la période allant de 1994 à 1996.